



RD4U-Board(2024)56-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
CONTRE L'UKRAINE**

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes B3.1 – Dommages environnementaux

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes B3.1 - Dommages environnementaux

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 21 février 2025.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 28 février 2025.

Les termes en majuscules utilisés dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes du Registre des Dommages causés par l'Aggression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie **B3.1 – Dommages environnementaux**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question et une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de fournir, ainsi que des informations et des preuves supplémentaires qui peuvent être soumises à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, le présent Formulaire de Demande sera disponible sous forme numérique sur le portail web *Dii*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit sur le portail web *Dii* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes de la catégorie B3.1, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
 - 3.1. Les Demandes de la catégorie B3.1 peuvent être soumises par l'État d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales et les entités appartenant à l'État ou contrôlées par lui) en relation aux dommages environnementaux causés par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, le 24 février 2022 ou à partir de cette date.
 - 3.2. Aux fins de ce Formulaire de Demande, dans le cas d'entités détenues ou contrôlées par l'Ukraine (y compris ses autorités régionales ou locales), « État d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales et les entités détenues ou contrôlées par l'État) » désigne également les personnes morales qui exercent leurs activités sur la base du droit de gestion totale économique (« повне господарське відання ») ou de contrôle opérationnel (« оперативне управління »), conformément à la législation ukrainienne.
 - 3.3. « Dommages environnementaux » désigne tout impact négatif sur la faune, la flore, le sol, l'eau, l'air, les écosystèmes formés par ces éléments, ainsi que sur les aspects caractéristiques du paysage et les aménités environnementales, ou sur l'interaction entre ces facteurs. Cela inclut les éléments naturels qui sont ou peuvent être le produit de l'intervention humaine, tels que les aliments, les zones agricoles, l'eau potable et le bétail.

- 3.4. Les pertes ou les dépenses liées aux dommages causés à l'environnement qui peuvent faire l'objet d'une Demande au titre de cette catégorie peuvent découler :
- a. des mesures raisonnables et proportionnées pour prévenir et réduire les dommages environnementaux ;
 - b. des mesures raisonnables et proportionnées pour surveiller et évaluer les dommages environnementaux en vue d'évaluer et de réduire ces dommages ;
 - c. des mesures raisonnables et proportionnées pour nettoyer, restaurer et rétablir l'environnement ;
 - d. de la dégradation de l'environnement, y compris les biens et services environnementaux non commerciaux ou la perte de valeur écologique intrinsèque.
- 3.5. La catégorie B3.1 couvre les Demandes relatives aux dommages causés à l'environnement en tant que tel. Les Demandes pour les dommages aux personnes ou aux biens qui peuvent accompagner ou résulter d'un dommage à l'environnement, ainsi que les Demandes pour des dépenses humanitaires connexes ou pour le déminage et l'enlèvement de munitions non explosées, doivent être soumises dans d'autres catégories concernées.
- 3.6. Les Demandes relatives au pillage et/ou à l'appropriation de ressources naturelles, c'est-à-dire l'exploitation des ressources naturelles pour leur valeur commerciale, doivent être soumises dans la catégorie B3.2 – Pillage et/ou appropriation de ressources naturelles.
- 3.7. Les Demandeurs doivent soumettre toutes les Preuves pertinentes à l'appui de leur Demande, ainsi que des informations sur l'énumération détaillée de la Demande et sur la méthode de détermination du montant estimé de la Demande.
- 3.8. Conformément à l'article 11(2) des Règles relatives aux Demandes, les Demandes des personnes morales ne peuvent être soumises que par l'intermédiaire de Représentants, conformément aux Règles relatives à la représentation. Une personne physique ayant le pouvoir général d'agir au nom du Demandeur (telle qu'une personne figurant à la tête d'un organisme d'État ou d'une autorité régionale ou locale) et désignée comme telle dans le registre de la personne morale concernée sera considérée comme le Représentant de ce Demandeur par défaut et pourra désigner d'autres Représentants conformément aux Règles sur la représentation.
- 3.9. Les Demandeurs doivent soumettre une description narrative des éléments de leur Demande conformément au Formulaire de Demande, y compris une description de leur Demande dans son ensemble.
4. L'« **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie B3.1** » contenu dans le présent Formulaire de Demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie B3.1

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie B3.1 – Dommages environnementaux.**
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité des Demandes à être inscrites au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement soit dû. L'examen d'une Demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes.
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes.
- (5) Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission des Demandes de l'État d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales) relatives aux dommages environnementaux causés par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues le 24 février 2022 ou à partir de cette date – **catégorie de Demande B3.1**. Les pertes ou dépenses liées aux dommages à l'environnement qui peuvent faire l'objet d'une Demande dans cette catégorie peuvent découler: des mesures raisonnables et proportionnées visant à prévenir et à réduire les dommages environnementaux; des mesures raisonnables et proportionnées visant à surveiller et à évaluer les dommages environnementaux en vue d'évaluer et de réduire ces dommages; des mesures raisonnables et proportionnées pour nettoyer, restaurer et rétablir l'environnement; de la dégradation de l'environnement, y compris les biens et services environnementaux non commerciaux ou de la perte de valeur écologique intrinsèque. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.
- (6) La catégorie B3.1 couvre les Demandes relatives aux dommages causés à l'environnement en tant que tel. Les Demandes pour les dommages aux personnes ou aux biens qui peuvent accompagner ou résulter d'un dommage à l'environnement, ainsi que les Demandes pour des dépenses humanitaires connexes ou pour le déminage et l'enlèvement de munitions non explosées, doivent être soumises dans d'autres catégories concernées.
- (7) Les Demandes relatives au pillage et/ou à l'appropriation de ressources naturelles, c'est-à-dire l'exploitation des ressources naturelles pour leur valeur commerciale, doivent être soumises dans la catégorie B3.2 – Pillage et/ou appropriation de ressources naturelles.
- (8) La Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia*, à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si la Demande est admissible à être

inscrite au Registre. La décision du Registre sera communiquée en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.

- (9) En tant que Représentant d'un Demandeur, vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de la Demande que vous soumettez, notamment la preuve de votre identité et de votre autorisation à agir au nom du Demandeur, la preuve de l'identité du Demandeur (y compris, le cas échéant, la totale gestion économique (« повне господарське відання ») ou le contrôle opérationnel (« оперативне управління »)). Il vous sera également demandé de fournir des informations complémentaires sur les dommages environnementaux en question, y compris des informations sur la manière dont les dommages se sont produits, une description et une évaluation des dommages, des informations sur le montant estimé de la Demande, son énumération détaillée et sa méthode de calcul, ainsi que des Preuves pertinentes à cet égard. Vous êtes tenu de fournir une description détaillée de la Demande dans son ensemble, ainsi que de ses éléments dans le Formulaire de Demande.
- (10) Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes et seront automatiquement disponibles via *Diia*. D'autres informations et Preuves devront être introduites manuellement. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.
- (11) Vous êtes encouragé à fournir toutes les Preuves pertinentes à l'appui de la Demande. Cela inclut tous les documents, rapports, déclarations, photos ou autres éléments qui facilitent le traitement et l'examen de la Demande par le Registre. Vous êtes encouragé(e) à conserver les originaux de toutes les Preuves et de toutes les autres Preuves potentielles que vous pourriez souhaiter soumettre à une date ultérieure dans l'attente de la décision relative à la Demande.
- (12) Vous n'avez pas besoin de compléter le Formulaire de Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur.
- (13) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de la Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, la Demande risque ne pas être inscrite au Registre.
- (14) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que vous avez le droit de transférer au Registre toutes les données personnelles contenues dans la Demande ou les Preuves afférentes, vous acceptez ce transfert et vous autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données personnelles conformément aux Principes relatifs à la protection des données à caractère personnel du Registre.
- (15) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que les informations relatives à votre identité et à votre autorisation d'agir au nom du Demandeur sont véridiques. Le Demandeur confirme son identité et que le contenu du Formulaire de Demande et des Preuves et informations jointes est véridique. Le Demandeur comprend que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse

peut avoir pour conséquence que la Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

* * *

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
I. Identification du Demandeur
3. Nom
4. Forme d'organisation (type) de personne morale
5. Numéro d'identification
6. Date d'enregistrement
7. Lieu d'enregistrement
8. La personne morale est-elle solvable (non liquidée/en liquidation)
9. Statut du Demandeur en tant qu'entité gouvernementale
10. Adresse officielle
11. Adresse effective de l'entreprise/du siège social
12. Numéro(s) de téléphone de contact
13. Adresse(s) électronique(s)
14. Nom et prénom du directeur/président
15. Le Demandeur (en tant que personne morale) ou l'un de ses administrateurs (dirigeants) ou actionnaires fait-il l'objet de sanctions ou d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
16. Les directeurs (dirigeants) du Demandeur ont-ils été condamnés pour un crime en relation avec l'agression russe contre l'Ukraine
II. Identification du directeur ou président du Demandeur (Représentant principal)
17. Nom et prénom
18. Genre
19. Date de naissance
20. Nationalité
21. Document d'identité/numéro de passeport
22. Numéro d'identification fiscale ukrainien
23. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
24. Adresse officielle
25. Adresse effective
26. Numéro(s) de téléphone de contact
27. Adresse électronique
28. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant supplémentaire, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant
III. Description de la Demande
29. Description détaillée de la Demande dans son ensemble
IV. Informations sur l'environnement affecté
30. Type d'environnement affecté
31. Localisation de l'environnement affecté
32. Utilité de l'environnement affecté avant l'(les) événement(s) ayant causé les dommages
33. Description narrative complémentaire de l'environnement affecté avant le(s) événement(s) ayant causé les dommages
V. Événement(s) ayant causé les dommages environnementaux
34. Type d'événement(s) ayant causé les dommages environnementaux
35. Date de l'(des) événement(s) ayant causé les dommages environnementaux
36. Description de l'(des) événement(s)
37. Description narrative complémentaire de l'(des) événement(s)

VI. Dommages environnementaux
38. Type et degré des dommages environnementaux
39. Description des dommages
40. Preuve des dommages
41. Description narrative complémentaire des dommages
VII. Informations sur les mesures d'évaluation, de prévention et de réparation des dommages
42. Mesures (telles que la réduction, la prévention, l'évaluation, le nettoyage, la restauration ou la remise en état) prises pour remédier aux dommages
43. Description détaillée des mesures prises
44. Preuve des mesures prises
45. Résultats de l'évaluation de l'étendue des dommages (le cas échéant)
46. Description narrative complémentaire des mesures d'évaluation, de prévention et de réparation des dommages
VIII. Montant de la Demande
47. Montant estimé de la Demande
48. Énumération détaillée du montant estimé de la Demande
49. Méthodologie de calcul
50. Description narrative complémentaire du montant de la Demande
51. Preuves concernant le montant estimé et l'énumération détaillée du montant estimé de la Demande
IX. Autres procédures judiciaires
52. Informations sur les procédures judiciaires ou les enquêtes menées par les forces de l'ordre (le cas échéant)
X. Vérification et soumission
53. Vérification et confirmation des données
54. Vérification de l'identité avant la soumission
55. Accord de transmission de données à caractère personnel
56. Soumission de la Demande

* * *